

Un n° RPPS, pour quoi faire ?

Le Répertoire Partagé des Professionnels de Santé (RPPS) identifie le droit d'exercer des professionnels de santé.

Depuis décembre 2022, il est également ouvert aux professionnels du social et du médico-social intervenant dans la prise en charge des usagers et patients, et ayant un rôle dans l'accompagnement.

Avant mars 2024, les diététiciens-nutritionnistes étaient identifiés par un numéro ADELI.



La diététique

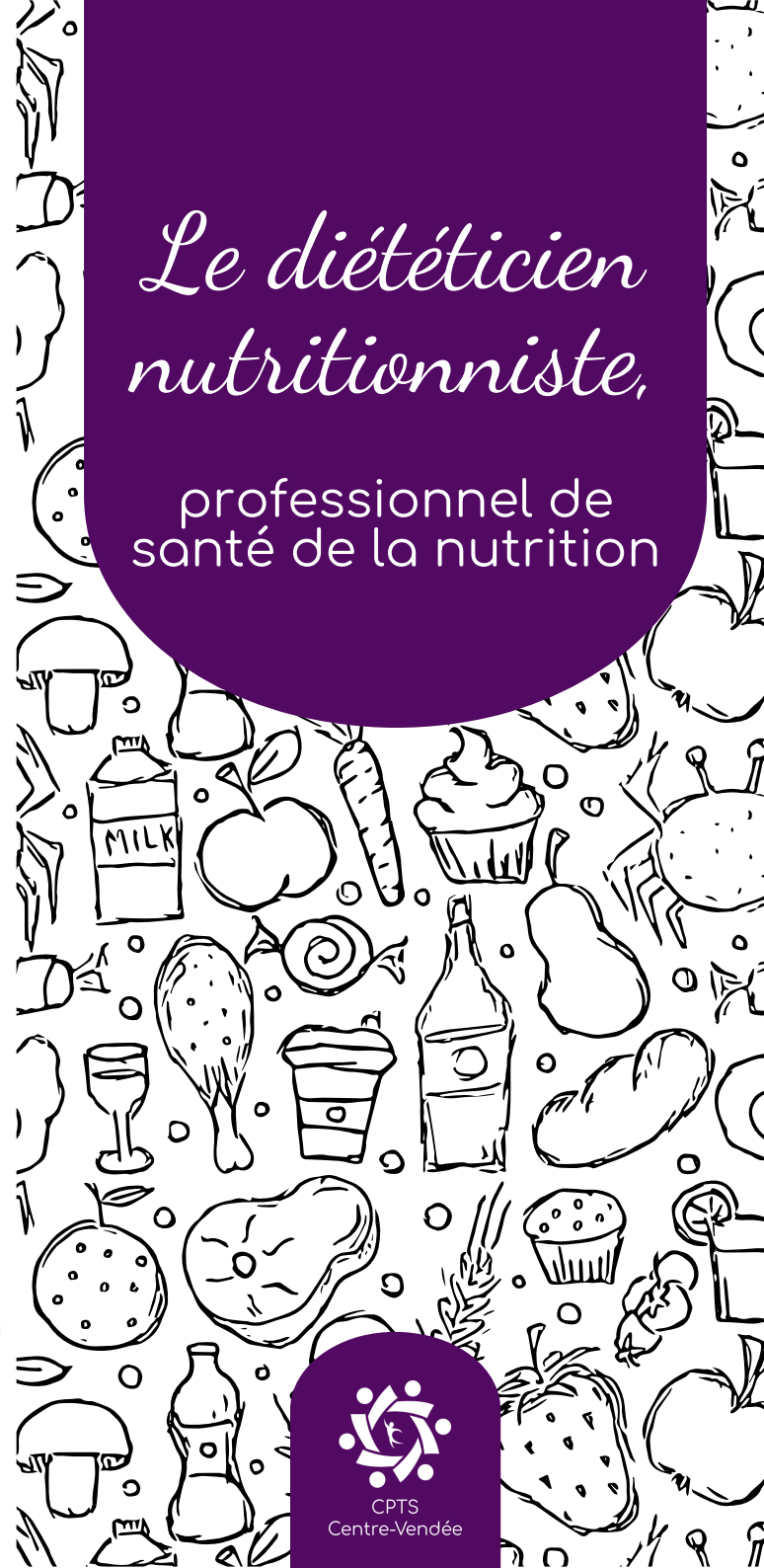
"La diététique désigne l'ensemble des règles à suivre pour une alimentation bien équilibrée. Ces règles n'incluent pas seulement l'alimentation mais tiennent bien compte de l'hygiène de vie générale du patient. On retrouve ainsi le sens originel de la diététique."

Association de Diététiciens Libéraux
<https://adl-asso.com/>

Association Française des Diététiciens
Nutritionnistes
<https://www.afdn.org/>



*Le diététicien
nutritionniste,*
professionnel de
santé de la nutrition



CPTS
Centre-Vendée



Les domaines

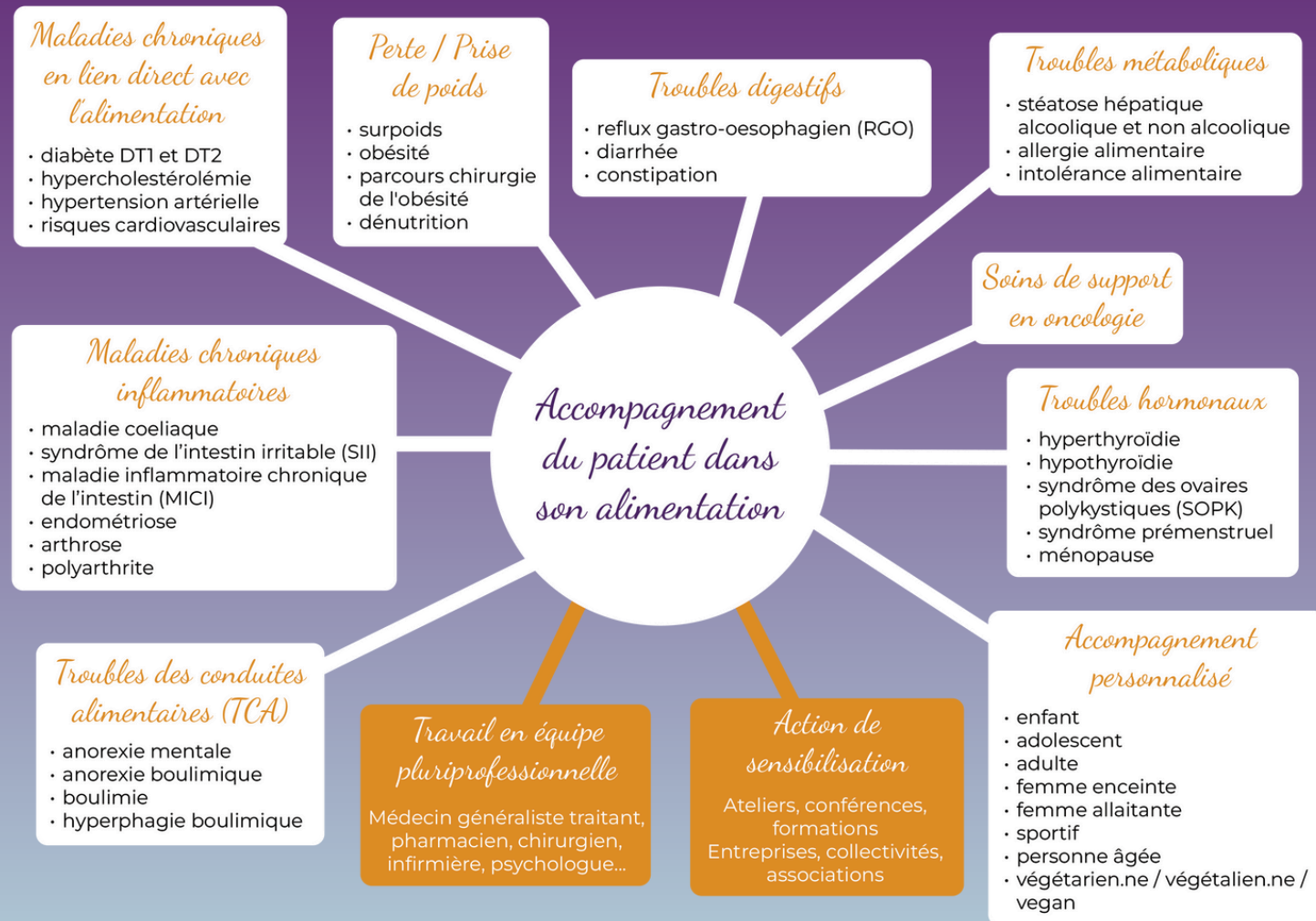
S'alimenter est un des besoins primaires physiologiques. Il est alors important d'adapter son alimentation tout au long de sa vie, en fonction des besoins et des spécificités de santé de chaque individu.

Le diététicien-nutritionniste intervient dans différents parcours de soins pour la mise en œuvre des soins diététiques, de l'éducation et de la prévention.

Pluriprofessionnel
Éducation Aliments
Mouvement
Partage Plaisir
Santé Gourmandise
Convivialité
Saveurs Cuisine Activité
Professionnel Équilibre



Le diététicien-nutritionniste, un rééducateur de santé spécialisé en nutrition



Les bénéfices d'un accompagnement par un diététicien-nutritionniste sont nombreux et variés : diminution des comorbidités, diminution de la médication, amélioration de la qualité de vie au quotidien (mobilité, douleur, santé mentale...).